



Info Retraités

Lettre nationale adressée aux retraités de l'UNSA

N° 131

2 septembre 2024

Editorial

Après les jeux, le pain ? **p 1**

Actualité

Dixième avis du Comité de Suivi des Retraités. **p 2**

Autonomie

Les chiffres 2024 de la CNSA pour l'aide à l'autonomie. **p 2 et 3**

Santé

Déserts médicaux : la Cour des comptes étrille les politiques de Santé. **p 3**

Autonomie

Une approche globale du vieillissement et de la perte d'autonomie (I) **p 4**

**Dixième
avis du CSR**

UNSA Retraités

21 rue Jules Ferry

93177 Bagnole Cedex

Tél : 01 48 18 88 62

Fax : 01 48 18 88 94

Courriel : retraite@unsa.org

Site : www.retraites.unsa.org

ISSN N° 2610-0606

Après les jeux, le pain ?

L'été 2024 aura été marqué par les Jeux Olympiques. La XXXIII^{ème} olympiade de l'ère moderne se poursuit avec les jeux paralympiques. Ne boudons pas notre plaisir, la fête fut belle, et a contribué à mettre en lumière la diversité et les mérites des athlètes français. Elle a aussi constitué un temps d'unité retrouvée pour la Nation, ce qui n'est pas si fréquent.

Les débuts de l'aventure furent pourtant altérés par le sabotage des installations de la SNCF, suivi par celui des réseaux des opérateurs numériques, voire par la polémique dérisoire concernant la prétendue caricature de la Cène, lors de la cérémonie d'ouverture, les bigots confondant Bacchus et Jésus, occupés qu'ils étaient à chasser le blasphème ! On peut aussi, si l'on a l'esprit chagrin regretter la récupération politique de cet événement sportif de portée mondiale par le président Macron, ou par Gabriel Attal, les joues barbouillées de bleu, blanc rouge....

L'augmentation prohibitive du prix des transports parisiens, le prix d'accès excessif pour assister à certaines épreuves et plus encore à la cérémonie d'ouverture, les multiples contrôles par QR code sur smartphones ont quelque peu abimé le caractère populaire de la fête. Le peuple était parfois renvoyé à son téléviseur pour prendre part à l'évènement.

La période qui a précédé les Jeux fut très agitée, conséquence de la décision brutale du Chef de l'État de prononcer la dissolution de l'Assemblée. Nous avons pris acte de la volonté d'une trêve politique pour la durée des jeux. Il ne s'agissait pas de gâcher le plaisir des Français.

Mais désormais, il convient de revenir aux réalités les plus vernaculaires. La France a exprimé clairement à trois reprises, le rejet de la politique impulsée par le gouvernement démissionnaire. L'artifice un peu biaisé de l'élection de Madame Braun-Pivet à la présidence de la nouvelle Assemblée Nationale ne peut donner le change.

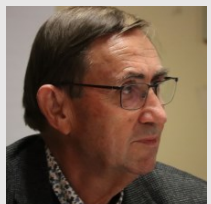
Si notre propos n'est pas, en tant que syndicalistes, d'investir le champ du politique, rappelons que nous avons combattu la politique mise en œuvre par les gouvernements de Mme Borne et de M. Attal, qu'il s'agisse de la réforme des retraites, de la loi immigration ou de la réforme de l'assurance chômage...

D'immenses portions de nos territoires ont exprimé leurs attentes, leur désarroi, par un vote de rejet des politiques menées précédemment. La seule réponse pour enrayer la montée des extrémismes est une réponse sociale. Les villages, les petites villes, les zones rurales ont le sentiment d'être oubliés. Il faut répondre à l'attente de ces citoyens par une revalorisation des salaires, des pensions et des prestations sociales, la restauration d'un maillage de services publics de proximité, une lutte déterminée contre les déserts médicaux.

Cela suppose des moyens, et donc une mise à contribution des plus favorisés, pour une politique plus sociale, plus juste, plus humaine.

La fête olympique fut belle, et porteuse d'un message de fraternité, qui trouve sa suite avec les Jeux paralympiques. Il appartiendra au nouveau gouvernement de faire vivre cette fraternité au quotidien en utilisant les leviers de la solidarité et de la justice sociale.

Claude Lassalvy





Le Comité de Suivi des Retraites a rendu son 10^e avis le 15 juillet. Avis rédigé dans la précipitation puisqu'il est étayé sur les travaux du Conseil d'Orientation des Retraites, dont le rapport a été communiqué le 13 juin.

Un système des retraites durablement déficitaire

L'avis du CSR le souligne, la réforme des retraites d'avril 2023 n'a pas apporté de réponse satisfaisante à la question du déficit de nos régimes de retraite. La persistance des déficits est imputable selon le CSR à plusieurs causes : la médiocrité des performances économiques, la revalorisation du point AGIRC-ARRCO et les coûts supplémentaires induits par la revalorisation des petites retraites. Par ailleurs, pour le CSR, le rééquilibrage par l'âge génère des suppléments de ressources s'il se traduit par un surcroît d'activité. Si les salariés en fin de carrière sont chômeurs, malades ou inactifs, c'est inopérant !

Quelles pistes préconise le Comité de Suivi des Retraites pour restaurer l'équilibre financier du système des retraites ?

La mission du Comité de Suivi des Retraites est de proposer, à partir des analyses du COR, des pistes pour corriger les évolutions négatives du système des retraites. Ces propositions sont validées par un jury citoyen.

A partir du constat que le régime complémentaire obligatoire se porte mieux que le régime de base, le CSR propose de réfléchir à « un rééquilibrage des taux de cotisation entre base et complémentaire », une fois défini le niveau de réserve nécessaire à l'AGIRC-ARRCO. Cette proposition est à considérer avec une extrême circonspection, car elle pourrait rejoindre la tendance déjà exprimée de faire payer à l'AGIRC-ARRCO le financement des retraites de base.

Le CSR écarte la mobilisation de ressources autres que les cotisations, car cela consisterait à transférer sur le déficit de l'État, le déficit des caisses de retraite. On relèvera que, dans son avis, le CSR est muet sur la question des exonérations de cotisations.

Le CSR propose une majoration des cotisations qui passerait par un relèvement du plafond des cotisations fixé par la loi de 2014, lequel est déjà atteint.

Le CSR exclut un recours à un nouveau relèvement de l'âge d'ouverture des droits, à partir du constat que pour les dernières générations passées à la retraite, l'espérance de vie à la retraite est plus courte que pour les générations précédentes. Nous ne pouvons que rejoindre son appréciation. Il propose par contre d'envisager à une échéance non précisée, « un couplage de l'âge de liquidation avec les tendances constatées de l'espérance de vie ».

Concernant la possibilité de jouer sur le niveau relatif des pensions, le CSR souligne qu'il faut considérer à la fois le taux de remplacement à la liquidation des droits à pension et l'évolution de la pension après liquidation. Il propose un système qui indexerait l'évolution de la pension moyenne sur le salaire moyen, mais avec une correction tenant compte du ratio retraité / cotisant et d'une éventuelle revalorisation du taux de cotisation. Ce dispositif, présenté comme simple par le CSR, pourrait induire une baisse des pensions au cours de la retraite, un peu comme dans les comptes notionnels. Il aurait pour finalité de faire porter une partie de l'effort sur les retraités, en passant sous silence le fait que la désindexation des pensions sur les salaires est déjà un moyen de mise à contribution des retraités.

En conclusion

Un avis qui ne « renverse pas la table » en termes de propositions novatrices, mais qui dresse un constat d'évidence : la réforme des retraites de 2023 n'a en rien résolu la question du déficit du système des retraites. Certains d'entre nous l'avaient analysé : relever l'âge de départ à la retraite n'apporte pas de réelles ressources supplémentaires pour financer les retraites.

Il est donc urgent de revenir sur cette réforme, de consulter les partenaires sociaux et de mettre en place de vraies solutions équitables et justes pour garantir la pérennité du système des retraites.

Autonomie

Les chiffres 2024 de la CNSA pour l'aide à l'autonomie

Les chiffres clés de l'aide à l'autonomie pour 2024 ont été publiés par la CNSA le 26 juin dernier.

L'essentiel à retenir :

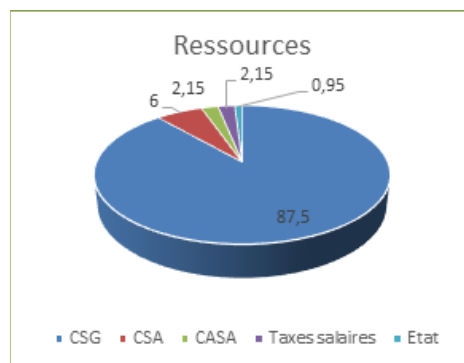
9.3 millions de personnes déclarent apporter une aide à un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie.
1 362 300 professionnels travaillent dans le secteur de l'aide à l'autonomie, dont 87% de femmes.



Le budget de la branche autonomie

Le budget de la branche autonomie s'élève, en 2024, à 40.6 milliards d'euros. Les produits correspondant à ces charges s'élèvent à 41.8 milliards d'euros. Ils proviennent :

- à 87.5% de la CSG
- à 6% de la CSA
- à 2.15% de la CASA
- à 2.15% de taxes sur les salaires
- à 0.95% de l'Etat (mesures du Ségur)



Les personnes âgées en perte d'autonomie

1,33 million de personnes ont bénéficié de l'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie) en décembre 2022, dont 794 000 à domicile et 542 500 en établissement.

En établissement, 57% des bénéficiaires de l'APA relèvent des GIR 1 et 2. A domicile, seulement 20% des bénéficiaires de l'APA relèvent des GIR 1 et 2.

615 315 places pour personnes âgées dépendantes, sont recensées tous types d'hébergement tous types confondus.

On compte 7443 Ehpad en 2023.

Le prix moyen de journée pour un résident bénéficiant de l'ASH est de 63.5 €, et de 95,6 € pour les personnes ne bénéficiant pas de l'ASH.

L'âge moyen des résidents en Ehpad est de 88 ans.

Répartition du nombre de places installées en hébergement et soins à domicile pour personnes âgées :

Ehpad :	68.3%
Résidences autonomie :	13.3%
Unités de soins de longue durée :	3.3%
Autres accueils :	0.6%
Accueil de jour :	0.4%
Soins infirmiers à domicile	14, 1%

Pour en savoir plus : www.cnsa.fr/publications/chiffres-cles-de-laide-lautonomie-2024

Santé

Déserts médicaux : la Cour des comptes évalue les politiques de Santé

Dans un rapport sur les difficultés d'accès aux soins de premier recours (généralistes, spécialistes en accès direct, dentistes), la Cour des comptes pointe du doigt des mesures « peu coordonnées » et « mal orientées » vers les territoires en ayant le plus besoin.

Les constats majeurs du rapport

La Cour des comptes note la pénurie de médecins généralistes et la disparité géographique dans la répartition des médecins. Alors que certaines régions, notamment les grandes villes, bénéficient d'une offre de soins abondante, d'autres, en particulier les quartiers périphériques et les zones rurales, souffrent d'un manque criant de praticiens. Cette situation entraîne des délais d'attente importants pour obtenir un rendez-vous, ce qui peut avoir des conséquences néfastes sur la santé des patients.

L'accès aux soins de premiers recours est essentiel pour prévenir les complications de santé, désengorger les urgences et réduire les hospitalisations. Or, de nombreux Français renoncent à consulter un médecin en raison de la difficulté à obtenir un rendez-vous ou de la distance à parcourir. Ce phénomène est particulièrement préoccupant pour les populations âgées qui sont souvent les plus touchées par ces inégalités d'accès.

Les recommandations

Le rapport appelle à une réorganisation des soins de premiers recours, en favorisant le développement des maisons de santé pluridisciplinaires et en incitant les jeunes médecins à s'installer dans les zones sous-dotées. La Cour des comptes préconise aussi de renforcer les dispositifs de télémédecine, qui peuvent offrir une solution complémentaire pour améliorer l'accès aux soins.

Le rapport met en avant l'importance de la formation des professionnels de santé et de l'attractivité des carrières médicales. Pour encourager les jeunes médecins à choisir des spécialités en médecine générale, il est crucial de revaloriser cette profession et d'améliorer les conditions de travail.

Enfin, la Cour des comptes insiste sur la nécessité d'une meilleure coordination entre les différents acteurs du système de santé, afin de garantir une prise en charge globale et efficace des patients. Cela passe par une collaboration renforcée entre les médecins, les hôpitaux et les services sociaux.

L'avis de l'UNSA Retraités

Lors du congrès de janvier 2023, l'UNSA Retraités a constaté la crise profonde du système de santé et pointé la nécessité de mesures fortes et urgentes pour l'améliorer. Elle considère que des mesures contraignantes sont nécessaires pour obtenir une meilleure répartition des personnels de santé sur l'ensemble du territoire.

Lors de séance du 13 juin 2024 Benjamin Voisin de la Direction Générale de la Cohésion Sociale a fait le point complet sur ce dossier qui figure dans la Loi du 8 avril 2024 portant « mesures pour bâtir la société du bien-vieillir et de l'autonomie ».

Cinq piliers la constituent :

- Renforcer et structurer la prévention,
- Améliorer la qualité de l'accompagnement,
- Renforcer l'attractivité des métiers via différents leviers,
- Renforcer et consolider l'habitat intermédiaire,
- Consolider financièrement le secteur et ses financeurs.



Cet article traitera des 2 premiers volets. La suite figurera dans un prochain article.

Renforcer et structurer la prévention :

Avec la création d'une conférence nationale de l'autonomie qui définira des moyens et débatera des moyens de la politique de prévention, elle se réunira au moins une fois tous les 3 ans

Avec la généralisation du programme ICOPE au 1er janvier 2025 : vivre mieux, être acteur de sa santé pour préserver son autonomie : ce sont les objectifs du programme Icope développé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Ce programme innovant, soutenu par l'Assurance retraite, s'adresse à toute personne de 60 ans et plus (ou moins !) désireuse de maintenir sa forme physique, morale et intellectuelle. L'objectif étant de retarder ou limiter la perte d'autonomie.

Améliorer la qualité de l'accompagnement : avec le recrutement de 50.000 ETP en EHPAD (Aides-soignant(e)s et Infirmiers/ères) à horizon 2030

Avec le renforcement du taux d'encadrement en EHPAD sous l'effet du recentrage de l'activité sur les personnes les plus en perte d'autonomie (+20.300 ETP).

Avec le renforcement des recrutements dans les établissements ou services sociaux ou médico-sociaux (+23.400 ETP).

Enfin avec la création de nouvelles places (9 000 à horizon 2030) afin d'améliorer l'accueil des personnes âgées dont la perte d'autonomie est la plus sévère (+6.200 ETP)

Avec un plan de qualification des faisant-fonction d'aides-soignants au sein des EHPAD et en faisant évoluer le cadre réglementaire pour diversifier le type de personnels pouvant réaliser des actes de la vie quotidienne.

Concernant les maltraitances création d'une instance départementale de recueil et de suivi des signalements de maltraitance envers les personnes âgées ou handicapées (l'ARS, le Conseil Départemental et des partenaires locaux en feront partie), il y aura généralisation du contrôle des antécédents judiciaires.

Le renforcement de l'inspection-contrôle des 7500 Ehpads sera mis en œuvre avec le recrutement de 120 ETP supplémentaires en ARS.

L'Ehpads devra devenir un « vrai » lieu de vie avec la consécration d'un droit de visite pour les proches en établissement ainsi qu'un droit au maintien du lien social et de la vie familiale.

Se mettra aussi en place l'instauration d'un droit pour les résidents en Ehpads d'accueillir leur animal de compagnie sous certaines réserves : capacité à assurer les besoins de l'animal et respect des conditions d'hygiène et de sécurité. Et un arrêté devra déterminer ces conditions et les catégories d'animaux pouvant être accueillis.

Afin de déployer des logiques de parcours au domicile il sera procédé à la création d'un service public départemental de l'autonomie (SPDA) qui aura 4 missions :

L'accueil, l'information, l'orientation et la mise en relation

L'instruction des droits

L'appui aux solutions concrètes et la construction d'un continuum de prise en charge

Le repérage, la prévention et les actions « d'aller vers ».

18 territoires préfigurateurs seront retenus pour aller à la généralisation en 2025.

Il y aura un déploiement des centres de ressources territoriaux (CRT) pour un accompagnement renforcé à domicile (objectif de 500 CRT à horizon 2028)

La restructuration de l'offre des services à domicile sera mise en œuvre avec la réforme de la tarification et la création des services autonomie à domicile.

Enfin, le soutien renforcé aux aidants se fera avec l'ouverture du congé de proche aidant à tous les salariés, ainsi que la création de l'allocation journalière de proche aidant et la facilitation du recours aux solutions de répit.

Notre avis :

Il faut espérer que cette architecture avec laquelle nous ne pouvons qu'être favorables apporte vraiment une réelle amélioration et que les logiques budgétaires ne prennent pas le pas sur les besoins de la population âgée qui, démographie oblige, va considérablement augmenter. Les plans de recrutement ne pourront aboutir que s'il y a réelle revalorisation des métiers et prise en compte de leur importance mais aussi de leur pénibilité.

Concernant l'instance de recueil et de suivi des maltraitances nous espérons que les personnels qui signaleraient des faits de cette nature seront « protégés » et que comme trop souvent c'est le cas ils n'en subiront pas de conséquences.

Quant à la création des Services Publics Départementaux de l'Autonomie, si l'intention est louable (les guichets uniques constituant souvent des dispositifs fragiles peinant à répondre à des situations complexes) il faudra veiller à ce qu'ils soient réellement des outils de simplification et non une étape de plus dans un parcours trop souvent complexe et laborieux.